UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 97

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 97

THREE HUNDRED AND THIRTY-SEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 15 July 1948, at 11 a.m.

President: Mr. D. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

173. Provisional agenda (document S/Agenda 337)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. The Palestine question.

174. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Ghorra, representative of Lebanon; Mr. Eban, representative of Israel, and Count Bernadotte, United Nations Mediator in Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (translated from Russian): I call upon the Mediator to make a special statement.

175. Tribute to the memory of Ole Helge Bakke

Count Bernadotte (United Nations Mediator in Palestine): It is with great sorrow that I must inform the Security Council of the following message which has come to me from Colonel Brunsson, my deputy in charge of observers in Jerusalem, who has remained in Jerusalem after the termination of the truce to supervise the agree-

TROIS-CENT-TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 15 juillet 1948, à 11 heures.

Président: M. D. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

173. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 337)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Question palestinienne.

174. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte; M. Ghorra, représentant du Liban; M. Eban, représentant d'Israël, et le comte Bernadotte, Médiateur des Nations Unies en Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le Président (traduit du russe): Je donne la parole au Médiateur, qui tient à faire une déclaration spéciale.

175. Hommage à la mémoire d'Ole Helge Bakke

Le comte Bernadotte (Médiateur des Nations Unies en Palestine) (traduit de l'anglais): C'est avec un sentiment de profonde tristesse que je communique au Conseil le message suivant, qui m'a été envoyé par le colonel Brunsson, mon représentant chargé du groupe des observateurs à Jérusalem, qui est resté dans cette ville

ment concerning the demilitarization of Mount Scopus and the Victoria Augusta Hospital. The following message was received this morning [S/899]:

"Ole Helge Bakke, Norwegian subject and member United Nations guard detachment on Mount Scopus, was shot and killed on road to Mount Scopus at 1320 hours, GMT, July 13. Temporary burial will be on Mount Scopus. Full details will follow. Please convey to family deepest sympathy myself and colleagues.

"Brunsson."

Mr. Bakke, who was one of the volunteer United Nations guards assigned to Palestine, has fallen in the 'ne of duty and has given his life to the service of the United Nations, and in unselfish devotion to the ideals for which it stands. He is the second of my staff to be lost in Palestine. I wish to express my deepest sympathy to his wife and relatives.

The President (translated from Russian): I presume that the Security Council will associate itself with Mr. Bernadotte's statement.

In this connexion I should like to put a question to the Mediator. As far as is known, the guard force which went to Palestine consisted mainly of citizens of the United States, France, Belgium and Sweden. How did Norwegian soldiers come to be among them? The question is all the more pertinent since, when we were dealing with the question of observers we were told that five USSR observers could not be admitted because if they were, other nations would make the same request. Now it appears that other States are involved. How did that happen?

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): Mr. Bakke, the deceased, was not one of those observers sent by the countries the President has mentioned. He was a member of the United Nations guards, one of those fifty guards who had volunteered and had been sent to Palestine. He was a member of the staff of the United Nations long before he went to Palestine. He was, therefore, not one of those observers who were sent later.

General McNaughton (Canada): I should like to say a few words in regard to the report which has just been made by the Mediator, that a member of the United Nations guard, Mr. Bakke, was killed on 13 July while on duty for the United Nations on Mount Scopus.

I feel sure that the Security Council will wish to convey to Mrs. Bakke and her family our deepest sympathy. The Security Council, I feel sure, will also wish to register a deep sense of gratitude for his self-sacrifice in the cause of duty to the United Nations.

après la fin de la trêve afin de contrôler la mise en application de l'accord relatif à la démilitarisation du mont Scopus et de l'hôpital Victoria Augusta. Voici le texte du message, que j'ai reçu ce matin [S/899]:

"Ole Helge Bakke, sujet norvégien et membre du détachement des gardes des Nations Unies au mont Scopus, a été tué d'un coup de feu sur la route menant au mont Scopus le 13 juillet à 13 h. 20 G.M.T. Il sera enterré temporairement sur le mont Scopus. Détails complets suivront. Veuillez transmettre à la famille l'expression de très profonde sympathie de mes collègues et de moi-même.

"Brunsson."

M. Bakke appartenait au détachement des gardes des Nations Unies qui s'étaient portés volontaires pour aller en Palestine. Il est mort en faisant son devoir et a sacrifié sa vie au service des Nations Unies et à l'idéal qu'elles représentent et auquel il s'est généreusement dévoué. C'est le deuxième membre de mon personnel qui aupéri en Palestine. J'adresse mes profondes condoléances à sa femme et à ses proches.

Le Président (traduit du russe): Je suis certain que le Conseil de sécurité se ralliera à la déclaration de M. Bernadotte.

A ce propos, je voudrais poser une question au Médiateur. Nous pensions jusqu'à présent que les gardes qui avaient été envoyés en Palestine étaient pour la plupart des citoyens des Etats-Unis, de la France, de la Belgique et de la Suède. Comment se fait-il qu'il y ait eu parmi eux des soldats norvégiens? Cela est d'autant plus difficile à comprendre que, au moment du débat sur la question des observateurs, on nous a déclaré qu'il était impossible d'admettre cinq observateurs de l'URSS, car cela aurait permis à d'autres nations encore de demander à être représentées en Palestine; or, il apparaît maintenant qu'il y a eu, en Palestine, des représentants d'autres Etats. Comment cela s'est-il produit?

M. Hoo (Secrétaire général adjoint, chargé du Département des affaires de tutelle) (traduit de l'anglais): M. Bakke n'appartenait pas au groupe des observateurs envoyés par les pays dont le Président a parlé. Il appartenait au groupe des gardes des Nations Unies, et était l'un des cinquante volontaires qui ont été envoyés en Palestine. Il appartenait au personnel des Nations Unies bien avant son départ pour la Palestine. Il ne faisait donc pas partie des observateurs qui y ont été envoyés plus tard.

Le général McNaughton (Canada) (traduit de l'anglais): Je voudrais présenter quelques remarques sur ce que le Médiateur vient de nous dire au sujet de M. Bakke, membre du groupe des gardes des Nations Unies, qui a été tué le 13 juillet au service des Nations Unies, sur la route du mont Scopus.

Je suis certain que le Conseil de sécurité tiendra à exprimer ses plus profondes condoléances à Mme Bakke et à sa famille, et tiendra aussi à témoigner sa gratitude devant l'abnégation dont M. Bakke a fait preuve en accomplissant son devoir envers les Nations Unies.

When we recall the death of the United States Consul, Mr. Wasson of the Truce Commission, and of the French Commandant La Vallière, United Nations observers also in the line of duty, the death of Mr. Bakke is the third life to be given by persons who were serving the United Nations in Palestine. I think that the Security Council will deplore that men who served-in this way the highest international authority in the world should have been the targets, wilfully or unwilfully, of rival bullets in Palestine; and indeed the Council has a right to insist that all concerned in Palestine should show at all times the highest respect and concern with regard to those who have been placed in authority by the United Nations for the purpose of restoring and maintaining peace. We must insist that the flag and the persons of the representatives of the United Nations be given all respect in fact and at all times.

The PRESIDENT (translated from Russian): The Security Council takes note of the statement of the representative of Canada; but, as I have pointed out before, it has already declared its views on this matter.

176. Continuation of the discussion on the Palestine question

Mahmoud Bey Fawzi (Egypt): I do not have much to add to what I said yesterday [335th meeting]. First of all, I wish to speak of the amendment [S/895] presented by the United Kingdom delegation to the proposal made by the United States delegation [S/890].

The United Kingdom amendment, I am sorry to say, has faults both of omission and commission. On the one hand, it fails to mention anything about Zionist violations of the cease-fire. Those violations are only too well-known to all present and represented here.

It only mentions what are purported to be successive rejections by the Arabs of all the appeals of the Security Council and of the Mediator for a renewal of the cease-fire. In that way, it fails to maintain, as I respectfully submit that it should, the necessary equilibrium which must be kept in mind when we make a resolution, especially one of such importance as we have before us now. Speaking of the purported Arab rejections of a renewal of the cease-fire, I personally know of only one case in which the Arabs declined to renew or to accept a cease-fire. It was rather a matter of delay and not really of rejection and now, as I said yesterday, the Arabs are still considering their answer to the Mediator's appeal for an unconditional cease-fire for ten days [S/878].

The Mediator did not say in his statement on this point that the Arabs had rejected the appeal

M. Bakke est, après M. Wasson, Consul des Etats-Unis et membre de la Commission de trêve, et le commandant français La Vallière, tous deux observateurs, qui ont, eux aussi, été tués en service, la troisième personne qui ait donné sa vie au service des Nations Unies en Palestine. Le Conseil de sécurité déplorera certainement que des hommes qui représentaient la plus haute autorité internationale du monde aient été, par accident ou à dessein, atteints par les balles tirées en Palestine, et j'estime même que le Conseil a le droit d'insister pour que, en Palestine, tous les intéressés ne cessent de témoigner le plus grand respect et les plus grands égards pour ceux que les Nations Unies ont habilités à rétablir et à maintenir la paix en Palestine. Nous devons insister pour que le pavillon des Nations Unies et la personne des repréde l'Organisation soient toujours sentants respectés.

Le Président (traduit du russe): Le Conseil de sécurité prend acte de la déclaration faite par le représentant du Canada. Comme je l'ai îndiqué, le Conseil a déjà exposé son attitude à cet égard.

176. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Mahmoud Bey Fawzı (Egypte) (traduit de l'anglais): J'ai peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit hier [335ème séance]. Tout d'abord, je voudrais parler de l'amendement [S/895] présenté par la délégation du Royaume-Uni à la proposition de la délégation des Etats-Unis [S/890].

Je regrette d'avoir à relever, dans l'amendement du Royaume-Uni, des omissions et des erreurs. Tout d'abord, il ne fait pas la moindre allusion aux violations de la trêve commises par les sionistes. Or, tous ceux qui sont présents ou représentés ici ne les connaissent que trop.

Cet amendement se contente d'indiquer ce qu'il appelle les refus successifs par les Arabes de répondre à tous les appels adressés par le Conseil de sécurité ou par le Médiateur en vue d'obtenir un renouvellement de la trêve. Cet amendement ne tient donc nul compte, comme il devrait le faire — si je puis me permettre de le dire — de l'équilibre auquel il faut toujours viser en adoptant une résolution et, en particulier, une résolution aussi importante que celle qui est placée devant nous. Puisqu'on parle de refus par es Arabes de renouveler la trêve, je dois dire qu'il n'y a eu, à ma connaissance, qu'un seul cas où les Arabes aient refusé de renouveler ou d'accepter une trêve. Il s'agissait d'ailleurs d'une question de délai et non d'un refus et, comme je l'ai dit hier, les Arabes étudient encore en ce moment la réponse qu'ils feront à l'appel par lequel le Médiateur demandait de cesser le feu sans conditions, pour une période de dix jours [*S*/878].

Le Médiateur n'a pas dit dans son exposé que les Arabes avaient rejeté l'appel par lequel for an unconditional cease-fire for ten days. He | il demandait de cesser le feu sans conditions said simply that he had not yet heard from the Arabs about the point. This is all I wanted to say, for the time being at least, about the United Kingdom amendment, except for one other thing. The representative of the United Kingdom said the other day [334th meeting] that what he mentioned was a mere statement of fact. I beg to disagree with bim in connexion with this appraisal, and I think that our colleague has not been sufficiently well informed. When he says that it should not matter, I say that it does matter, especially when we note that the rest of the draft resolution proposed by the representative of the United States is built upon the assumption that the Jewish side had accepted and that the Arab side had repeatedly rejected appeals for a cease-

I cannot speak on this point without mentioning again our difficulties in connexion with a renewal of a cease-fire. These difficulties cannot be sufficiently emphasized. It is recognized — or, at least, it should be recognized by all - that if we are to ask the Arabs, in fairness, in justice and in practical common sense, to accept the renewal of a cease-fire, we must make such acceptance within the range of possibilities. We cannot ask people to sit still with their hands and feet tied while their position deteriorates against their vital interests. Until now, I have been waiting for some commentary, especially from the Mediator, in connexion with the ways and means by which we can make a cease-fire, or a renewal of a cease-fire, just and practicable and unprejudicial to either of the two sides. I have not even heard how we can in practice accomplish even an approach to such an idea. I still will be very grateful to hear some commentary, and I consider it very essential for any resolution that the Council may venture to adopt in connexion with the cease-fire. We cannot do it before we know in our minds and in our hearts that this would be, at least relatively speaking, a fair cease-fire. Speaking from the Arab point of view, I would say not only relatively speaking, but that we must do what is practically the impossible in order to make it an actually fair cease-fire.

Indications are, and facts are, that the Zionists have definitely and very substantially profited by the cease-fire of four weeks which has just elapsed. It is recognized that as a result of their violations of the conditions of the cease-fire, they have introduced into Palestine a very tremendous amount of war material and great numbers of fighting personnel. It is recognized, for example, that the Altalena incident is probably—or rather, certainly—not an isolated incident, and that it is a typical incident and an example of what has been taking place.

We see the newspapers of yesterday — I do not take them as documents which I impose or try to impose on anyone, but merely as a general indication — carrying statements from the Jewish side, from the Haganah, and from some

pour une période de dix jours. Il a simplement dit qu'il n'avait pas encore reçu de réponse des Arabes. C'est tout ce que je voulais dire, du moins pour le moment, au sujet de l'amendement du Royaume-Uni; j'ai pourtant encore un point à relever. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré l'autre jour [334ème séance] qu'il s'était borné à l'énoncé d'un simple fait. Je ne suis pas d'accord avec lui à ce sujet et j'estime que notre collègue n'était pas suffisamment renseigné. Il me dira que la question est sans importance; ce n'est pas mon avis, surtout lorsque nous constatons que le projet de résolution présenté par les Etats-Unis se fonde sur l'hypothèse que les Juiss avaient accepté et que les Arabes avaient rejeté, à plusieurs reprises, les appels qui leur étaient adressés en vue de leur faire cesser le feu.

Je ne puis, à ce propos, m'empêcher de souligner encore les difficultés que nous éprouvons à propos du renouvellement de la trêve. On ne saurait trop les souligner. On admet — ou tout au moins on devrait admettre - que, si l'on veut, en toute justice et en toute impartialité, et en faisant appel à notre bon sens, demander aux Arabes d'accepter le renouvellement de la trêve, il faut faire en sorte que cette acceptation soit possible. Nous ne pouvons demander à des gens de rester sans bouger, pieds et poings liés, alors que leurs intérêts vitaux sont gravement affectés. Jusqu'à présent, j'ai attendu qu'on explique et, notamment, que le Médiateur explique, comment on pourra instituer une trêve ou renouveler la trêve précédente, dans des conditions équitables, réalisables et qui ne portent préjudice à aucune des parties. Je n'ai entendu personne nous dire de quelle façon on pourrait, dans la pratique, commencer à mettre cette idée à exécution. Je serait très heureux qu'on en parle, car je pense que c'est une condition indispensable au succès de toute résolution que le Conseil jugera bon d'adopter à propos de la trêve. Nous ne pouvons adopter de résolution tant que nous ne serons pas certains, en toute conscience, qu'elle instituera une trêve équitable, au moins dans une certaine mesure. Du point de vue arabe, j'ajouterai même qu'il ne faut pas s'en tenir là, mais qu'il faut faire l'impossible pour instituer une trêve réellement équitable.

Il ressort des renseignements et des faits euxmêmes que les sionistes ont tiré des avantages très nets et très considérables de la trêve de quatre semaines qui vient de se terminer. On reconnaît même que les violations de la trêve qu'ils ont commises leur ont permis d'introduire en Palestine d'énormes quantités de matériel de guerre et un grand nombre de combattants. On reconnaît que l'incident de l'Altalena n'est probablement ou même certainement pas un incident isolé, mais un exemple typique de ce qui s'est passé.

Je constate en effet que les journaux d'hier non pas que je leur attribue ou que je veuille qu'on leur attribue la valeur d'un document, mais je les cite à titre d'indication générale je constate, dis-je, que ces journaux reproduisent

T

other Jewish organizations, to the effect that the so-called Provisional Government of Israel had full knowledge of the *Altalena* incident before it took place.

Besides that, it is recognized that at least 18,000 immigrants have gone to Palestine since the end of the Mandate. When I speak of 18,000, I say at least that number, and I deem that many more than that have gone to Palestine. What could be the special significance of this? I take as a measure of such significance the number of Jews in Cyprus. That number is not very great. There might not be more than 25,000, but among the 25,000 it is recognized that there are at least 11,000 of military age. Therefore, when we speak of 18,000 going to Palestine, we are justified in saying that probably somewhere near 9,000 or 10,000 of them are of military age. Also, speaking of persons of military age, I must pause for a moment to say that it is not really fair - it is not at all just — to say that we should be satisfied if they are put into camps or allowed to go and work in civilian trades, because every person who works releases another who fights. This is so evident that I do not need to explain it in any detail.

Yesterday, we even heard the Mediator excessing views which tended to relax the measures to be taken in the future regarding the control over persons of military age going into Palestine [335th meeting.] This, I submit, would only make matters still more difficult. I think that the Security Council ought to realize the great difficulty the Arabs would have in accepting a cease-fire under such disastrous conditions, disastrous both to their vital interests and to the matter of peace in the whole of the Middle East.

It is our responsibility to make Arab acceptance of a renewal of the cease-fire possible; we have no right to ask, and we cannot ask, the Arabs to agree consciously to commit suicide. We must ask them to co-operate; we are quite entitled to do so. We must ask them to sacrifice to a reasonable extent, even to extend the spirit of co-operation and sacrifice to great limits; but we cannot simply ask them to commit suicide.

Now I shall speak of the USSR amendment [S/896], and I shall do so very briefly indeed. The USSR amendment and the statement made by the representative of the USSR [336th meeting], go on as if nothing at all happened since 29 November of last year, as if that resolution of the General Assembly had not proved to be both unfortunate, to say the least, and unenforceable. The Security Council itself has recognized that; but still the representative of the USSR finds it possible to assert here that we should act as if nothing had happened since 29 November last year, as if no blood had been shed, as if no strife had taken place, as if the Security Council had taken no decisions later, either on 17 April

des déclarations de la Haganah et de plusieurs autres organisation juives selon lesquelles le prétendu Gouvernement provisoire d'Israël était au courant de l'affaire de l'Altalena avant que l'incident n'éclate.

On admet, en outre, qu'au moins 18.000 immigrants sont entrés en Palestine depuis la fin du Mandat. C'est là un chiffre minimum et je crois qu'il est bien inférieur à la réalité. Que peut-on conclure de ce chiffre? Comparons-le avec le nombre de Juiss se trouvant à Chypre. Ce nombre n'est pas très élevé. Il n'y a sans doute pas plus de 25.000 Juifs à Chypre, mais on admet qu'au moins 11.000 d'entre eux sont en âge de porter les armes. Par conséquent, lorsqu'on dit que 18.000 personnes sont entrées en Palestine, nous sommes en droit de conclure que 9.000 ou 10.000 d'entre elles sont en âge de porter les armes. A ce propos, il n'est pas du tout juste de dire que nous devons nous considérer satisfaits si ces personnes sont internées dans des camps ou sont autorisées à exercer un métier civil, car toute personne qui travaille à titre civil en libère une autre qui peut aller combattre. Cela est tellement évident que je n'ai pas besoin d'entrer dans de plus amples détails.

Les vues que le Médiateur a exposées hier semblent même indiquer que le contrôle qui est exercé sur les personn : en âge de porter les armes qui entrent en l'alestine sera relâché à l'avenir [335ème séance]. Je me permets de faire remarquer que cela ne ferait qu'aggraver la situation. Le Conseil de sécurité devrait se rendre compte combien il serait difficile pour les Arabes d'accepter de cesser le feu dans des conditions aussi désastreuses tant pour leurs intérêts vitaux que pour la cause de la paix dans le Moyen Orient.

A nous de faire le nécessaire pour que les Arabes puissent accepter le renouvellement de la trêve; nous ne pouvons pas demander aux Arabes de se suicider, nous n'avons pas le droit de le faire. Nous avons le droit et le devoir de leur demander leur coopération, de leur demander des sacrifices raisonnables et même de leur demander de pousser très loin l'esprit de coopération èt de sacrifice, mais nous ne pouvons les inviter au suicide.

Je ne dirai que quelques mots de l'amendement présenté par l'URSS [S/896]. Cet amendement et la déclaration du représentant de l'URSS [336ème séance] sont conçus comme si rien ne s'était passé depuis le 29 novembre dernier, comme si la résolution de l'Assemblée générale' n'avait pas eu des conséquences pour 'moins fâcheuses, et comme si elle ne s'était pas révélée inapplicable. Bien que le Conseil de sécurité lui-même ait reconnu cela, le représentant de l'URSS croit néanmoins pouvoir affirmer ici que nous devrions agir comme si rien ne s'était passé depuis le 29 novembre dernier, comme s'il n'y avait pas eu d'effusion de sang, comme s'il n'y avait pas eu de combats, comme si, par

²See Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions, No. 181 (II).

¹Voir les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions, No 181 (II).

[S/723] or on 29 May [S/801], and as if the General Assembly's resolution of 14 May² did not exist at all.

I am convinced that this is not even an approach to the right way in which to deal seriously with any such vital matter as the trouble which we face now in and around Palestine. The resolutions of the Security Council of 17 April and 29 May speak of measures to be taken and arrangements to be made without prejudice to the rights, interests and claims of either side; but in spite of that the representative of the USSR is proposing something which would very seriously prejudice the interests of one side, the Arab side. I cannot but submit that this is far from being a contribution to the constructive work which we are supposed to do here.

It remains for me to speak of the Chinese amendment [S/897] to the resolution proposed by the delegation of the United States. This amendment, I am glad to note, goes in the right direction. It is a constructive amendment; it is a fair amendment; it is not a one-sided amendment. I submit, however, that it does not go far enough in this proper direction. I should have liked to see the representative of China go further in his pious attempt to re-establish equilibrium in the United States resolution.

Speaking generally about the whole position which we are facing at this moment, I should like to recall, and to remind everyone else if I may, that the so-called Government or Jewish Government in Palestine is only a few weeks old and has existed in only a desultory and fragmentary way.

This is no basis, since injustice, intrusion and aggression could not be bases under the Charter, for establishing a State. It is only too evident that what is happening now in Palestine is the result of a world-wide Zionist conspiracy to wrest away, to take by force and consolidate by intrigue a State which has been ruade out of nothing of nothing, when we speak of rights and the best interests of peace and justice. It is not a mere handful of immigrants, of women and children, who are causing all the trouble in Palestine, who have been battling the forces of the Mandatory Power throughout the quarter of a century that the Mandate existed. It is fighting personnel; it is war material; it is support in a tremendous way by world-wide Zionists who collect, especially in the United States, hundreds of millions of dollars of publicized aid for the Jews in Palestine. And the amount of war material and fighting personnel that is not published in the papers is very great indeed. Our difficulty is not only with the Jews in Palestine; our difficulty is with worldla suite, le Conseil de sécurité n'avait pas adopté les décisions du 17 avril [S/723] et du 29 mai [S/801] et comme si la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 mai² n'existait pas.

Je suis convaincu que ceci nous écarte plus que jamais de la méthode qui permettrait de traiter, avec toute la gravité qui convient, une situation d'importance aussi vitale que celle qui règne actuellement en Palestine et dans les pays voisins. Dans les résolutions du Conseil de sécurité en date du 17 avril et du 29 mai, il est question de mesures et de dispositions qui doivent être prises sans porter atteinte aux droits, aux intérêts et aux revendications des parties en cause; malgré cela, le représentant de l'URSS nous propose des mesures qui porteraient un préjudice grave aux intérêts d'une des parties, de la partie arabe. Je ne peux donc manquer de souligner que cette proposition est loin d'apporter une contribution au travail constructif que nous sommes censés faire ici.

Il me reste à parler de l'amendement chinois [S/897] au projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis. Je suis heureux de constater que les auteurs de cet amendement sont dans la bonne voie. C'est un amendement constructif, équitable et impartial. Je trouve cependant qu'il ne va pas assez loin dans la bonne voie. J'aurais aimé que le représentant de la Chine aille plus loin dans son louable effort pour établir l'équilibre qui fait défaut dans la résolution des Etats-Unis.

Pour parler maintenant de la situation générale devant laquelle nous nous trouvons, je voudrais rappeler à tous que le prétendu Gouvernement juif de Palestine a été créé il y a quelques semaines et que son existence est fort précaire.

L'injustice, l'intrusion et l'invasion ne peuvent servir de bases, en vertu de la Charte, à la création d'un Etat. Il n'est que trop évident que les événements qui se déroulent actuellement en Palestine sont le résultat d'une conspiration mondiale sioniste qui a pour but de consolider par l'intrigue un Etat issu du néant et créé par la force et la violence. Quand je dis "issu du néant", je pense aux droits de la population et à ce qui sert les intérêts de la paix et de la justice. Ce n'est pas seulement une poignée d'immigrants, de femmes et d'enfants qui sont responsables de tout le mal, qui ont guerroyé contre la Puissance mandataire pendant les vingt-cinq années du Mandat. Songez au personnel combattant, au matériel de guerre, au formidable soutien des sionistes mondiaux, qui, à grand renfort de publicité, recueillent, surtout aux Etats-Unis, des centaines de millions de dollars pour les Juiss de Palestine, sans parler des énormes quantités de matériel de guerre et du grand nombre de combattants qui sont envoyés en Palestine sans

^{*}See Official Records of the second special session of the General Assembly, Supplement No. 2, Resolutions, No. 188 (8-2).

² Voir les Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemb'ée générale, Supplément No 2, Résolutions, No 186 (S-2).

wide Zionism, with world political, aggressive Zionism.

We cannot look at the so-called Government which, in a fragmentary way I repeat, pretends to be established in Palestine and just raise up our hands in despair or in abdication and say "Well, this is the situation which we face".

In this connexion, permit me to look around the Security Council table. Whom do I see? With the exception of the representatives of countries of the two Americas, I see here representatives of countries which during the war were invaded or about to be invaded, were overrun and ruled by Hitler and his gang. France, China, Belgium, the Ukraine, the USSR — they were all overrun by Hitler and his associates. All of their countries, or a great part of them, were ruled by the Nazis and their associates, not for days; not for weeks or months, but for years; and Hitler claimed that he was going to set up not only a rule over Europe but over the whole world. Would it have been right for non-participants in the struggle to recognize Hitler's domination over those lands?

The United Kingdom, if I am correctly informed, at one moment during the struggle had the intention of moving its forces to Canada or to some other such place and fighting from there. Granted that my information is correct — and it might be correct — would it have been right, just for argument's sake, for outsiders to recognize Hitler's rule over the United Kingdom?

If this is not true, would it have been right for them to recognize Hitler's rule over France, over Belgium, over the Ukraine? That was no provisional Government; it was a real Government. It was complete domination and subjugation, especially in such countries as Belgium and the Ukraine. Still, outsiders, in fairness, did not recognize any rule of the Nazis and their associates over any land they conquered and ruled.

It is fair that I be asked to offer semething constructive and not merely to criticize. It is quite reasonable to ask this of me. If I am allowed to say something about the way in which we have been handling this question in the United Nations, I should say that I think that although in some cases we have tried to be and have been constructive, in many cases, perhaps in most cases, we have not been constructive. I say this with all due respect both to the General Assembly and the Security Council. We have evaded questions more than we have faced them. In our hearts and minds, we knew very well that we could not build on injustice or short-sightedness, on a policy of merely sowing the seeds of strife

que les journaux en fassent mention. Nous ne nous heurtons pas seulement aux Juifs de Palestine, nous nous heurtons au sionisme mondial, au sionisme politique et agressif dans le monde entier.

Nous ne pouvons contempler le prétendu Gouvernement qui, je le répète, s'est créé en Palestine une existence bien précaire, et nous content r de lever les bras en signe de désespoir ou de résignation devant le fait accompli en disant: "Eh bien, telle est la situation, et nous n'y pouvons rien."

A ce propos, permettez-moi de jeter un coup d'œil autour de moi. Qui vois-je dans cette assemblée? A l'exception des représentants des pays d'Amérique, je ne vois que des représentants de pays d'o tre-mer pour continuer à se battre. A envahis ou ont failli l'être, et qui ont été subjugués par Hitler et sa bande. La France, la Chine, la Belgique, l'Ukraine, l'URSS, tous ces pays ont été dévastés par Hitle, et consorts. Tous ces pays, ou une grande partie de leurs territoires, ont été régis par les nazis et leurs alliés, non pendant quelques jours ni pendant quelques ser laines ou quelques mois, mais pendant des aunées. Hitler affirmait qu'il allait établir sa demination, non seulement sur l'Europe, mais sur le monde entier. Ceux qui ne participaient pas à la guerre auraient-ils bien agi en reconnaissant la domination d'Hitler?

Si je ne me trompe, le Royaume-Uni avait, à un moment donné, l'intention de faire passer ses forces armées au Canada cu dans un autre pays d'outre-mer pour continuer à se battre. A supposer que cela soit arrivé, ceux qui ne participaient pas à la guerre auraient-ils bien agi en reconnaissant la domination d'Hitler sur le Royaume-Uni?

Trêve de suppositions. Ceux qui ne participaient pas à la guerre auraient-ils bien agi en reconnaissant la domination d'Hitler sur la France, la Beigique et l'Ukraine? Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'un Gouvernement provisoire, mais d'un Gouvernement réel. Ces pays, em particulier des pays comme la Belgique et l'Ukraine, étaient complètement dominés et assujettis. Néanmoins, ceux qui ne participaient pas à la guerre ne pouvaient, en toute justice, reconnaître la domination des nazis et de leurs alliés sur aucun des pays qu'ils avaient conquis et qu'ils régissaient.

On est en droit de me demander de ne pas me borner à critiquer, mais de présenter aussi des idées constructives. C'est parfaitement raisonnable. Si je puis exprimer mon opinion sur la façon dont nous avons traité cette question aux Nations Unies, je dois dire que, bien qu'en certaines occasions nous ayons essayé d'agir et ayons effectivement agi d'une manière constructive, dans bien des cas, et le plus souvent même, nous n'avons pas agi de la sorte. Je le dis en toute déférence pour l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous avons éludé les questions au lieu de les aborder de front. Nous savions bien, en notre âme et conscience, que nous ne pouvions fonder rien de solide sur l'injustice, la

in the Middle East and just hoping that the harvest would be good.

Right now, we are thinking about Chapter VII of the Charter. But are we sure that Chapter VII applies? We are threatening to use Articles 41 and 42, and I do not know what else will come. But did we face the essential matter of deciding, before that, what the actual state of Palestine was? No. We are evading this. It does not seem to suit some of us. Some of us say, "Well now, it is late", and others simply want to avoid this rather unsavoury subject. But until 22 May the representative of the United Kingdom thought it very important to have a clarification as to the present status of Palestine. We thought that long before, and we still do.

How can we say that, internationally speaking, there is an aggression, before we decide whether there is a State against which aggression has been committed? How can we do it? By what right can we do it? Speaking for the constructive side, one thing that we should do, and without any hesitation, is to try our best to clarify our conception of the present status of Palestine. We cannot proceed right away on the supposition that there is a State in Palestine against which aggression has been committed, before really knowing that such a State does actually exist.

Our position — the Arab position — is as I have stated several times before, based not only on the fact that peace in the Middle East has been disturbed by Zionist aggression, but also and equally on the fact that we have been invited to extinguish the fire in Palestine by the vast majority of the lawful people of Palestine. We did not go there merely of our own accord; we did not go there as intruders. We went there upon the repeated and unequivocal invitation of the majority of the lawful people of Palestine. How then can we be called aggressors and disturbers of the peace, unless a decision has been taken on whether, internationally speaking, there is a State against which an act of aggression has taken place? How then can one, in fairness, justice and common sense, say that we went there to disturb the peace, while our real intention and our continued intention is to do our duty regarding the re-establishment of order in Palestine.

I would repeat something which did not appeal to the Jewish side, but which, all the same, is true. I said before, and I say again, that when a house in the middle of our houses is burning, and the fire is spreading, we cannot afford to sit still while that is going on and while the United Nations is hardly moving a finger to put out the fire. That fire can only be put out if we feel that the United Nations is proceeding on the basis of justice and fair play. I hope it will proceed on such a basis.

politique à courte vue, sur une politique qui ne consisterait qu'à semer la discorde dans le Moyen Orient en espérant qu'elle porterait de bons fruits.

Nous pensons maintenant au Chapitre VII de la Charte. Mais sommes-nous sûrs que ce chapitre s'applique au cas actuel? Nous menaçons d'appliquer les Articles 41 et 42, et je ne sais quoi encore. Mais avons-nous auparavant abordé de front la question essentielle et décidé quel était le statut réel de la Palestine? Non. Nous avons éludé le problème. Certains d'entre nous ne tiennent pas, semble-t-il, à le considérer. Certains d'entre nous disent: "Eh bien, il est un peu tard." D'autres veulent tout simplement éviter ce sujet, plutôt désagréable. Pourtant, jusqu'au 22 mai dernier, le représentant du Royaume-Uni pensait qu'il était très important d'élucider le statut actuel de la Palestine. Il y a longtemps que nous le pensons et nous n'avons, pas changé d'avis.

Comment pouvons-nous dire que, du point de vue international, il y a agression, avant de décider s'il existe un Etat qui a été attaqué? Comment pouvons-nous le dire? De quel droit? Si nous voulons aborder la question d'une façon constructive, il ne faut pas hésiter, il n'y a qu'une chose à faire, essayer de nous faire une idée précise du statut réel de la Palestine. Nous ne pouvons partir de l'hypothèse qu'il y a en Palestine un Etat qui a été attaqué avant de savoir si cet Etat existe réellement.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, les Arabes ont adopté cette attitude, non seulement parce que la paix du Proche Orient a été troublée par l'agression sioniste, mais également parce qu'ils ont été appelés, par la grande majorité de ceux des habitants de Palestine qui s'y trouvent de plein droit, pour éteindre l'incendie qui fait rage dans le pays. Nous ne sommes pas entrés en Palestine de notre propre initiative; nous n'y avons pas pénétré en intrus, mais parce que nous avons été in " à a le faire, à maintes reprises et sans équivoque possible, par la majorité de la population légitime de la Palestine. Comment peut-on nous traiter d'agresseurs, comment peut-on dire que nous troublons la paix sans avoir décidé si, du point de vue du droit international, il y existe un Etat qui a été attaqué? Comment une personne de bon sens peut-elle dire, en toute justice et en toute équité, que nous sommes allés en Palestine pour troubler la paix, alors que notre véritable intention a toujours été de faire notre devoir en rétablissant l'ordre dans le pays?

Je voudrais redire une chose qui ne plaira guère aux Juifs, mais qui n'en est pas moins vraie. Je dis et je répète que, lorsqu'une maison voisine de la nôtre brûle et que les flammes se propagent, nous ne pouvons nous permettre de nous conduire en spectateurs indifférents, tandis que les Nations Unies lèvent à peine le doigt pour éteindre les flammes. Elles ne peuvent être étouffées que si les Nations Unies agissent selon les lois de la justice et du franc jeu, et j'espère qu'elles le feront.

I am not suggesting that the Security Council should simply allow a situation of any seriousness to drift and go from bad to worse. I may agree with the Council and with the Mediator, and with all friends of peace, that something has to be done; but if that something is to be useful, it must be done in the path of justice, foresight and common sense. I do not suggest that the Security Council should sit still, and by not doing anything, should emulate the famous ancient god of Scandinavian mythology, Odin - or Wotan, as some others call him — of whom it was said later that he became less potent when he showed signs of action. No. I do ask that the Security Council act, but this action must not make out of the Palestine question an Achilles heel for the United Nations. This action must be both constructive and just.

Mr. Arce (Argentina) (translated from Spanish): The Security Council is familiar with our policy, which might be termed traditional, in connexion with international conflicts. There is even more reason for such a policy at the present moment not only because the provisions of the Charter are not being fully applied or are being erroneously applied, but also because the medium and small Powers are viewing the international scene with justifiable anxiety.

For the time being we do not wish to apply Chapter VII of the Charter. We are afraid that we may have to retreat at the very moment when circumstances indicate an advance. We are therefore opposed to coercive measures.

Moreover, we do not wish to abandon the position which we adopted in this matter from the beginning and which calls for the most complete impartiality. We have maintained that impartiality up to the present time and we shall continue to maintain it.

But we are opposed to war and we cannot refrain from voting once more in favour of a cessation of hostilities. To that end, and since we do not wish to participate in the adoption of measures authorized in Chapter VII, we request that the proposal of the United States should be put to the vote, paragraph by paragraph, and by parts within each paragraph. For that purpose we shall submit to the Secretariat a copy of the proposal in question, with indications of the division which we request should be made at the time the vote is taken.

But before ending this statement, I should like to refer to two points in particular.

We fully support the proposal of the United States in so far as it concerns the City of Jerusalem. We believe that we are expressing the feelings of the peoples of America in general, and of the Argentine nation in particular, when we try to save the Holy City from the destruction which is taking place in the rest of the territory of Palestine. Jerusalem has already undergone enough suffering and any further destruction caused by war would only add to the suffering

Je ne dis pas que le Conseil de sécurité devrait tout simplement laisser une situation présentant une certaine gravité suivre son cours et tourner au pire. Je reconnais, avec le Conseil, avec le Médiateur, avec tous les amis de la paix, qu'il faut faire quelque chose, mais, si l'on veut agir utilement, il faut faire preuve d'équité, de prévoyance et de bon sens. Je ne propose pas que le Conseil de sécurité reste inactif, à l'instar d'Odin, de Wotan, comme on l'appelle aussi, dieu de la mythologie scandinave dont on a dit plus tard qu'il perdait de sa puissance lorsqu'il s'apprêtait à agir. Non. Je demande au Conseil de sécurité d'agir, mais il ne doit pas faire de cette question palestinienne le talon d'Achille des Nations Unies. Les mesures prises par les Nations Unies doivent être constructives et justes.

M. Arce (Argentine) (traduit de l'espagnol): Le Conseil de sécurité connaît l'attitude, pour ainsi dire traditionnelle, que nous adoptons en matière de conflits internationaux. Cette attitude a encore plus de raisons d'être à l'heure actuelle, non seulement parce que les dispositions de la Charte ne sont pas intégralement appliquées ou ne le sont pas à bon escient, mais encore parce que les Gouvernements des moyennes et des petites Puissances envisagent l'avenir international avec une inquiétude légitime.

Nous ne désirons pas, pour l'instant, recourir au Chapitre VII de la Charte. Nous craignons d'avoir à faire un pas en arrière au moment précis où les circonstances nous indiqueront qu'il faut aller de l'avant. En un mot, nous nous opposons à l'adoption de mesures coercitives.

D'autre part, nous ne voulons pas nous écarter de l'attitude que nous avons adoptée dès le début en la matière et qui nous conseille l'impartialité la plus absolue. Cette attitude, nous l'avons maintenue jusqu'à présent et nous la maintiendrens à l'avenir.

Néanmoins, nous sommes opposés à la guerre et nous ne pouvons nous empêcher de voter une fois de plus en faveur de la cessation des hostilités. A cette fin, et puisque nous ne voulons pas prendre part à l'adoption des mesures autorisées par le Chapitre VII, nous demandons dès maintenant que le projet de résolution des Etats-Unis soit mis aux voix, paragraphe par paragraphe, et même alinéa alinéa. A cet effet, nous remettrons au Scrétariat un exemplaire de notre proposition faisant état de l'ordre dans lequel nous demandons que les diverses parties de la résolution soient mises aux voix.

Toutefois, avant de terminer, je voudrais préciser deux points particuliers.

Nous appuyons sans réserve la partie de la proposition des Etats-Unis qui concerne la Ville de Jérusalem. Nous croyons exprimer le sentiment des peuples d'Amérique en général et du peuple argentin en particulier, en essayant de protéger la Ville sainte de la destruction qui se poursuit sur le reste du territoire de la Palestine. Elle a déjà assez souffert, et chaque destruction nouvelle due à la guerre est une nouvelle souffrance qui vient s'ajouter à celles qu'a déjà en-

that the Christian spirit has already had to bear. It is worth-while to remember that there are men and nations for whom spiritual anguish is more painful than physical suffering.

We believe that the demilitarization proposed by the United States coincides exactly with the proposal of the representative of the USSR, since the demilitarization of Jerusalem requires the withdrawal of the forces of both parties.

In the second place — and we should like to emphasize this point — we should like to retain all the provisions which have been submitted with a view to strengthening the authority of the Mediator. Not only do we consider it a duty to express our complete confidence in him, but also we wish to put at his disposal all the powers and the force necessary for the adequate fulfilment of the functions entrusted to him by the General Assembly on 14 May 1948.

Faced with the concrete fact that it was impossible to implement the recommendation of 29 November 1947, the General Assembly, at its second special session, decided to entrust the possible solution of the conflict to the Mediator. As President of that last Assembly, I cannot and ought not to vote in favour of any resolution which reduces the power of the Mediator and diminishes the possibility that the representative of the United Nations, the Mediator, might attain the most complete success which will reflect not only on him but also on the Organization which appointed him.

Previously, in regard to Indonesia, I stated that I have greater faith in the good offices of a man or of a commission acting on the spot than in the wisdom of the diplomats who are members of this honourable Council. In both cases world peace is the aim; but in this Council politics come into play and this may lead us to neglect excellent opportunities for success.

In applauding the inpartial conduct of the Mediator and in supporting the maximum authority for him in his future task, I cannot but add — for the last time I hope — that there is one way in which this conflict might quickly come to an end. I take the liberty of recalling it today to the Council as the best expression of my deepest conviction. May Arabs and Jews reach an agreement, taking advantage of the good offices of the Mediator! Both sides would reap the benefits. Let them not believe in the illusion of a possible triumph by force! Sooner or later the victor, precisely because of his victory, will have to give account of the advantages which he obtained, for which the vanquished will never forgive him. I repeat: the worst settlement is preferable to the greatest triumph, because it will serve as the basis for a just and therefore a lasting peace. The United Nations and the whole world will value the effort they exert if they reach a settlement. Let them not forget that the United Nations and the whole world will always be more

durées l'esprit de la chrétienté. Je crois qu'il est bon de rappeler qu'il y a des hommes et des peuples pour qui les souffrances morales sont beaucoup plus pénibles que les souffrances physiques.

Il nous semble que la démilitarisation que propose le représentant des Etats-Unis est parfaitement conforme à la proposition du le résentant de l'URSS, étant donné que la démilitarisation de la Ville de Jérusalem exige le retrait des forces armées des deux parties.

En second lieu, nous désirons appuyer — j'insiste sur ce point — toutes les propositions qui ont été présentées en vue de renfercer les pouvoirs du Médiateur. Non seulement nous croyons accomplir notre devoir en lui exprimant toute notre confiance, mais nous voulons également lui conférer toutes les attributions et tous les pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter comme il convient des fonctions qui lui ont été assignées par l'Assemblée générale le 14 mai 1948.

Devant l'impossibilité évidente de mettre à exécution la recommandation du 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a décidé, lors de sa deuxième session extraordinaire, de confier au Médiateur le soin d'apporter une solution éventuelle au conflit. En ma qualité de Président de cette dernière session de l'Assemblée, je ne puis ni ne dois voter en faveur d'aucune résolution qui restreindrait les pouvoirs du Médiateur et diminuerait ses chances d'aboutir à une solution qui serait un grand succès, non seulement pour lui-même en tant que représentant des Nations Unies, mais aussi pour l'Organisation dont il tient son autorité.

J'ai déjà dit, à propos de l'Indonésie, que je me fiais davantage aux bons offices d'une personne ou d'une commission travaillant sur place qu'à la sagacité des diplomates qui font partie de cet honorable Conseil. Dans les deux cas, c'est la paix du monde que l'on cherche à assurer; cependant, au sein de ce Conseil, des considérations politiques interviennent et peuvent nous faire perdre d'excellentes chances de succès.

En faisant l'éloge de l'attitude impartiale du Médiateur et en me déclarant partisan de lui accorder le maximum d'autorité pour l'accomplissement de ses fonctions futures, je ne puis manquer d'ajouter — pour la dernière fois, je l'espèrequ'il existe une possibilité d'en finir rapidement avec ce conflit. Je me permets de le rappeler aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, car c'est là l'expression de ma conviction la plus profonde. Puissent les Arabes et les Juifs se mettre d'accord grâce aux bons offices du Médiateur! Les uns et les autres en bénéficieront. Qu'ils ne croient pas au mirage d'un triomphe éventuel par la force! Le vainqueur, du fait même qu'il aura été vainqueur, devra, tôt ou tard, rendre compte des avantages qu'il aura acquis et que le vaincu ne lui pardonnera jamais. L'accord le moins satisfaisant est préférable, je le répète, au plus grand des triomphes, parce qu'il servira à établir une paix juste, et par conséquent une paix durable. Les Nations Unies et le monde entier récompenseront leurs efforts s'ils parviennent à sympathetic towards the vanquished than towards the victor.

I therefore urge Arabs and Jews to honour the truce and to set about the difficult but unavoidable task of settling their differences. The Mediator can lead them to the point where they will compromise and sign a final agreement, acclaimed by all men of good will.

The Argentine delegation will therefore cast its vote on the various clauses submitted for our consideration in accordance with these directives which come from a Government which desires peace and will work tirelessly to achieve a peace as just as possible.

Mr. EL-Khouri (Syria): When I asked to speak I had not heard the speech of the representative of Egypt, and in fact he has covered most of the points which I intended to raise. For this reason, I shall not repeat what he has said but shall simply refer to certain complementary matters which I think should now be known.

In the first place, I should like to refer to certain passages in the speech made yesterday by the representative of France [336th meeting] in which he said that my proposal [S/894] to seek an advisory opinion from the International Court of Justice was inadequate or unnecessary in the present stage of our business. He referred at the same time to the precedent established in August last year when a similar proposal [S/517] was submitted by the representative of Belgium [193rd meeting] in the case of Indonesia. I should like to remind the representative of France that there are certain differences and distinctions between the two cases. The first is that the representative of Belgium at that time wanted to ask the International Court of Justice for an opinion on his contention regarding the competence of the Security Council to deal with the matter; and the second difference is that in that case we were acting under Chapter VI of the Charter and not under Chapter VII.

Furthermore, at that time, we did not have the resolution of the General Assembly concerning the use of the International Court of Justice' for the interpretation of the Charter and all matters wih legal aspects. At that time, it is true, the Belgian proposal was defeated. But our case is not the same thing. It is now intended that the Security Council, for the first time since it was constituted, should act under Chapter VII of the Charter. There is a great difference between mediation, arbitration, consultation and other means under Chapter VI of the Charter, and action under Chapter VII of the Charter. The Indonesian ase did not include such important matters and responsibilities as are to be undertaken by the Security Council in this case, the

se mettre d'accord. Qu'ils sachent que les Nations Unies et le monde entier auront toujours plus de sympathie pour le vaincu que pour le vainqueur.

J'invite donc les Arabes et les Juifs à respecter la trêve et à entreprendre la tâche difficile, mais inéluctable, de régler leurs différends. Le Médiateur pourra les guider jusqu'au moment où ils aboutiront à un compromis et signeront un accord définitif, qui sera applaudi par tous les hommes de bonne volonté.

La délégation de l'Argentine votera en faveur des diverses dispositions soumises à son examen, conformément aux directives de son Gouvernement, qui désire la paix et qui travaillera sans relâche à ce que cette paix soit aussi équitable que possible.

M. EL-Khouri (Syrie) (traduit de l'anglais): Lorsque j'ai demandé la parole, le représentant de l'Egypte n'avait pas encore prononcé son discours et il se trouve qu'il a traité la plupart des questions dont j'avais l'intention de parler. Je ne reviendrai donc pas sur ce qu'il a dit et je me contenterai d'examiner quelques points complémentaires qu'il importe maintenant de mettre en lumière.

Je voudrais, tout d'abord, rappeler certains passages du discours que le représentant de la France a prononcé hier [336ème séance]; il a déclaré qu'il ne voyait pas, au stade actuel, l'utilité de ma proposition visant à demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice [S/894]. Il a également parlé du précédent créé, en août dernier, par une proposition analogue [S/517] présentée par le représentant de la Belgique [193ème séance] au sujet de l'Indonésie. Je me permettrai de rappeler au représentant de la France que les deux questions diffèrent à certains égards, d'abord, parce que le représentant de la Belgique voulait, à l'époque, demander à la Cour internationale de Justice de fournir un avis sur sa thèse relative à la compétence du Conseil de sécurité pour traiter de la question, et ensuite, parce que nous invoquions le Chapitre VI de la Charte, et non pas le Chapitre VII.

De plus, nous ne disposions pas, à cette époque, de la résolution de l'Assemblée générale sur le recours à la Cour internationale de Justice, même pour les questions d'interprétation de la Charte ou autres problèmes de caractère juridique'. Il est exact que la proposition de la Belgique a été rejetée. Mais il s'âgit ici d'autre chose. On voudrait aujourd'hui que le Conseil de sécurité, pour la première fois depuis sa création, agisse au titre du Chapitre VII de la Charte. Il ya a une différence considérable entre la médiation, l'arbi rage, les consultations et autres moyens prévus au Chapitre VI de la Charte, d'une part, et les mesures préconisées au Chapitre VII, d'autre part. Le cas de l'Indonésie ne met pas en jeu des questions aussi graves ni

See Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions, No. 171 (II).

³ Voir les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions, No 171 (II).

legal aspects of which are still vague to some of the members.

I say that the international status of Palestine should be determined in some way before we act in such a manner. Has the Security Council passed any resolution or taken any decision defining the international status or Palestine? Has it taken any steps to find out what would be in conformity with the Charter and the functions of the Security Council? The Security Council has not taken any decision in this matter. It has not even discussed it. It has not even considered the question of the international status of Palestine, and it is absolutely necessary for that to be known before we pass on to other steps in the matter. Is Palestine to be considered as one State? Is it to be considered as one sovereign State, or as a nonself-governing territory; or is it composed of two independent sovereign States? Is there any answer to that? If it is still a non-self-governing territory, relinquished by the Mandatory Power, the situation differs. The question then becomes this: how to create a Government in Palestine and to what extent is the Security Council expected to deal with this matter? We must know these things. There is no resolution of the Security Council or any other international organ which could be considered as a sound basis for saying that there is a Jewish State in Palestine with full sovereignty, powers of legislation and so on.

On what basis is that being done? Palestine, as we have said, was a non-self-governing territory, mandated by the League of Nations. When the Mandate was terminated, it should have been quite clear that, automatically, the right of selfdetermination should be resumed by the population of Palestine. In order to proceed along the right path, it is necessary that all the points before us should be clear. The International Court of Justice ought to be asked to give its opinion. As I said, we ought to put the question very simply. What is the international status of Palestine after the termination of the Mandate, in view of the facts that it was mandated territory under the Covenant of the League of Nations, and that we now have the Charter of the United Nations, the resolution of the General Assembly of 29 November, and the other resolution of 14 May, and that we have several resolutions of the Security Council? All of these documents should be put before the International Court of Justice for its legal opinion on the actual international status of Palestine.

It cannot be said that there is an aggression on the part of the Arabs, because aggression is well defined in our Charter as the use of force by one state against another state. We must know what the other stare is, and what its legal and international status and position is. We would not act wisely, I believe, were we to neglect to refer this

des fonctions aussi lourdes de responsabilités que celles qui échoient au Conseil de sécurité en cette affaire, dont certains aspects juridiques demeurent encore assez vagues pour quelques-uns de ses membres.

J'estime qu'il y aurait lieu de définir d'une façon ou d'une autre le statut international de la Palestine avant de passer à des mesures de ce genre. Le Conseil de sécurité a-t-il adopté une résolutio: pour définir le statut international de la Palestine? A-t-il pris une décision? A-t-il essayé de déterminer quelles mesures seraient conformes à la Charte et correspondraient aux fonctions qu'il remplit? Il n'a priz aucune décision dans ce domaine. Il n'en a même pas discuté. Il n'a même pas examiné la question du statut international de la Palestine, et il est absolument nécessaire de connaître ce statut avant de prendre d'autres dispositions en la matière. Faut-il considérer la Palestine comme un seul Etat? Faut-il la considérer comme un seul Etat souverain, ou comme un territoire non autonome? Ou se composera-t-elle de deux Etats souverains indépendants? Peut-on répondre à cette question? Si elle est encore un territoire non autonome, d'où la Puissance mandataire s'est retirée, la situation n'est plus la même. La question qui se pose alors est la suivante: comment établir un Gouvernement en Palestine, et dans quelle mesure le Conseil est-il censé s'occuper de la question? Il faut le savoir. On ne peut vraiment s'appuyer sur aucune résolution du Conseil de sécurité on d'un autre organisme international pour affirmer qu'il existe en Palestine en Etat juif entièrement souverain, doué de tous pouvoirs législatifs, etc.

Sur quoi pourrait-on fonder cette affirmation? Comme nous n'avons déjà dit, la Palestine était un territoire non autonome placé sous mandat par la Société des Nations. Lorsque ce Mandat est venu à expiration, il n'aurait dû faire aucun doute que la population de la Palestine doive, ipso facto, retrouver son droit à disposer d'ellemême. Pour agir dans la bonne direction, il faut que toutes les questions en jeu soient élucidées. Il faut donc demander à la Cour internationale de Justice de fournir un avis. Nous devrions, je le répète, poser la question très simplement. Quel est le statut international de la Palestine à l'expiration du Mandat, quand on considère le fait qu'elle était un territoire sous mandat aux termes du Pacte de la Société des Nations, quand on considère l'existence de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947, d'une autre résolution adoptée le 14 mai et de diverses résolutions du Conseil de sécurité? Tous ces documents devraient être communiqués à la Cour internationale de Justice, afin qu'elle puisse fournir un avis juridique quant au véritable statut international de la Palestine.

On ne peut pas dire que les Arabes sont coupables d'agression, car la Charte établit clairement qu'il y a agression lorsqu'un Etat a recours à la force contre un autre Etat. Nous devons savoir quel est cet autre Etat et quels sont sa position et son statut du point de vue international et juridique. Je crois qu'il serait peu judimatter to the International Court of Justice, just as the ad hoc Committee on the Palestinian question neglected to do in the past. The proposal which I made at that time [A/AC.14/25] was turned down because it was said, "We now have other things to go on; there is a time-limit and we have no time." The United Kingdom wanted to have a final resolution, and the General Assembly was meeting and could not extend its meetings owing to pressure of time. They said, "We cannot take that chance." This is one point to which I should like to call the attention of the representative of France.

The second point I wish to make is the following: the first paragraph of the United States resolution [S/890] to which I referred in a previous statement [334th meeting], considers the Arabs guilty of declining to prolong the truce period. I said, at that time, that they did not decline without reason. This proposal, in all of its terms, did not take into consideration the reasons why the Arabs declined. Are they justified in declining or are they to be blamed; are they to be considered guilty because they did not accept the prolongation of the truce? The Mediator, in his report [S/888], at least said that there were advantages to one side and that there have been incidents.

All of this ought to be taken into consideration. We should not consider the matter in this way, to the exclusion of the Arab point of view. At least, if the United States would be fair, it would substitute for "Taking into consideration . . .", the phrase, "Taking into consideration the report of the Mediator" which comprises everything. The report is before us; it is well-known and has been well studied.

In general, we know that when a physician wishes to prescribe medicine for his patient, if the dose is bitter and difficult to swallow, he will find a way to flavour the bitter dose with other things in order to make it palatable. The physician does not add to the bitter dose more than is essential. I do not understand. It is as if they intend that the truce proposal should be rejected, and that they are telling the Arabs, "Do not accept this truce; do not accept our proposal." By giving orders like that they are adding to it things which are unacceptable and which are not consistent with the provisions and wordings of the Charter.

Why should it be done in that way? I do not believe that the United States delegation wines it to be that way. As the representative of Canasaid yesterday [335th meeting], the resolution has that effect but I hope that that was not the intention of the drafters of that resolution. Certainly, there is no reason for it to be in that form.

The last paragraph of the United States resolution reads:

"Decides that, subject to further decision by the Security Council or the General Assembly, the truce shall remain in force, in accordance with the present resolution and with that of 29 May

cieux de notre part de ne pas saisir la Cour internationale de Justice de cette question, comme la Commission ad hoc pour la Palestine a négligé de le faire. La proposition que j'avais présentée alors [A/AC.14/25] a été rejetée parce que, a-t-on dit, "nous avons d'autres éléments à considèrer, nous sommes tenus par une limite de temps, nous n'avons pas le temps". Le Royaume-Uni voulait que l'on adopte une résolution définitive; l'Assemblée générale tenait une session et ne pouvait la prolonger faute de temps; on a dit que nous ne pouvions courir ce risque. C'est là un point sur lequel je voudrais appeler l'attention du représentant de la France.

Il y a plus: le premier paragraphe de la résolution des Etats-Unis [S/890], dont j'ai parlé dans une de mes déclarations [334ème séance], considère les Arabes comme coupables d'avoir refusé la prolongation de la trêve. J'ai déclaré alors qu'ils n'avaient pas refusé sans raisons. Cette résolution passe entièrement sous silence les raisons du refus des Arabes. Ont-ils raison ou ont-ils tort de refuser, ou va-t-on les considérer comme coupables du seul fait qu'ils n'ont pas accepté la prolongation de la trêve? Le Médiateur a au moins déclaré dans son rapport [S/888] que l'une des parties a tiré des avantages de la trêve et que des incidents se sont produits.

Il conviendrait de tenir compte de toutes ces considérations et de ne pas aborder la question de cette façon, sans se préoccuper du point de vue arabe. Si seulement les Etats-Unis cherchaient à faire preuve d'équité, ils remplaceraient les mots "Considérant, etc." par les mots "Considérant le rapport du Médiateur", rapport qui couvre tout. Ce rapport est sous nos yeux; nous le connaissons et l'avons bien étudié.

Nous savons que, en général, lorsqu'un médecin fait une ordonnance pour un malade, si le médicament est amer ou difficile à avaler, il déguise le mauvais goût du médicament au moyen d'autres produits qui le rendent plus facile à absorber. Le médecin ne force jamais la dose d'amertume. Je ne comprends donc pas. Il semble qu'on veuille que la proposition de trêve soit rejetée et que l'on dise aux Arabes: "N'acceptez pas cette trêve; n'acceptez pas notre proposition." On y ajoute des conditions inacceptables et incompatibles avec les dispositions et les termes de la Charte en raison de leur caractère impératif.

Pourquoi faut-il procéder de la sorte? Je ne pense pas que ce soit l'intention de la délégation des Etats-Unis. Comme l'a dit hier le représentant de la Chine [335ème séance], tels sont les effets de la résolution, mais j'espère que telle n'était pas l'intention de ses auteurs. Il n'y a assurément aucune raison pour la présenter sous cette forme.

Voici le texte du dernier paragraphe de la résolution des Etats-Unis:

"Décide que, sous réserve de toute nouvelle décision du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, la trêve demeurera en vigueur, conformément à la présente résolution et à la réso1948, until a peaceful adjustment of the future situation of Palestine is reached."

A good way to reach a settlement might be to put both parties in a conclave, deprived of food and water, until they agree. That is done with juries and with cardinals when they meet to elect the Pope. They are put in a conclave, under severe privation, until they come to an agreement. That might be a wise way to achieve agreement between opponents; but not if you put one party in the conclave and leave the other party out free to dine and have all his pleasures and achieve everything he wants while the party in the conclave is forced to agree. Both parties should be put under pressure so that they will concede and compromise.

In the present situation, I do not see what pressure is to be put on the Jews to make concessions or to compromise with the other party. There is nothing. They are saying that they exercise full sovereignty over legislation, immigration, etc. They are now in possession of more territory than they coveted or expected to have under the Partition Plan. They now hold the big cities, and they would be allowed to continue to do so, without being molested or opposed in any way. What would push them into making any concession or into coming to an agreement or yielding in any way? In the case of the Arabs, however, all their refugees are scattered here and there; their country is molested; all their rights are taken away; and they are told that they are simply to have the chance to look and see what the Jews are doing and admire their ability and activity and nothing else. Is it possible to ask the Arabs to do that? Do you think you can convince them to accept such an idea?

The representative of China gave us a small ray of hope, of confidence in this respect, when he stated [336th meeting] that one of the objectives of the Security Council should be that both parties should agree, with the aid of the Mediator, on a political solution of the Palestine question and on the question of immigration. These are points which ought to be settled. The Jews should be put on the same level as the other side and pressed to come to a settlement.

I do not think that it is equitable for the United States delegation to put its draft resolution in its present form. There is no reference at all to the political solution of the problem of Palestine in this resolution; only those words which refer to the resolution of the Security Council of 29 May. There is nothing in the last paragraph to explain why they did not instruct both parties so that, if no agreement were reached in conjunction with

lution du 29 mai 1948, jusqu'à ce qu'un ajustement pacifique de la situation future de la Palestine ait été réalisé."

Un bon moyen d'aboutir à un règlement serait de mettre les deux parties au secret, sans manger ni boire, jusqu'à ce qu'elles se mettent d'accord. C'est ainsi qu'on procède pour les délibérations des jurys et celles des cardinaux lorsqu'ils se réunissent pour élire un nouveau pape. Ils sont enfermés en conclave et sont soumis à un régime sévère jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord. Ce serait peut-être un bon moyen de forcer deux parties rivales à s'accorder, mais il faudrait alors éviter d'enfermer l'une des parties en laissant l'autre libre d'agir à sa guise, de festoyer, de se distraire et de faire ce qu'il lui plaît, alors que l'autre partie, séquestrée, se voit contrainte d'accepter les conditions imposées. Il conviendrait de soumettre les deux parties au même régime afin de les amener à faire des concessions et à accepter un compromis.

Dans les circonstances actuelles, je ne vois pas quelle pression on peut exercer sur les Juiss pour les amener à faire des concessions ou à accepter un compromis avec l'autre partie. Il n'y a rien à faire. Ils prétendent exercer leur pleine souveraineté en matière de législation, d'immigration, etc. Ils occupent actuellement un territoire plus étendu que celui qu'ils revendiquaient ou qu'ils s'attendaient à obtenir en exécution du plan de partage. Ils sont maintenant en possession des grandes villes et voudraient être autorisés à les conserver sans être inquiétés et sans rencontrer d'opposition. Comment peuvent-ils être amenés à faire des concessions, à se mettre d'accord ou à céder en quoi que ce soit? Voyez, au contraire, la situation des Arabes: tous leurs réfugiés sont dispersés, ils sont maltraités dans leur pays, tous leurs droits leur sont enlevés et on leur dit que ce qu'il leur reste à faire, c'est de regarder les Juifs à l'œuvre et admirer leurs talents et leur activité; un point, c'est tout. Peut-on vraiment demander cela aux Arabes? Pensez-vous pouvoir les convaincre qu'ils doivent s'habituer à cette idée?

Le représentant de la Chine nous a donné un faible espoir et nous a rendu un peu de confiance à cet égard en déclarant [336ème séance] que le Conseil de sécurité devrait avoir notamment pour objectif de mettre les deux parties d'accord, avec l'aide du Médiateur, sur la solution politique de la question de Palestine et sur la question de l'immigration. Ces problèmes doivent être résolus. Il conviendrait de mettre les Juifs sur un pied d'égalité avec l'autre partie et d'insister auprès d'eux pour en venir à un règlement.

Je considère qu'il n'est pas juste de la part de la délégation des Etats-Unis de présenter ce projet de résolution sous sa forme actuelle. Cette résolution ne parle aucunement de la solution politique du problème palestinien; elle ne fait que mentionner la résolution du Conseil de sécurité du 29 mai. Le dernier alinéa n'explique en rien pourquoi les deux parties n'ont pas reçu d'instructions, de manière à permettre, au cas the Mediator, it should be known who was guilty of rejecting such an agreement and who was making extraordinary and extravagant demands; thus the other party would be allowed to find some other way of protecting its rights.

If it is put in its present suggested form, this will be a very indefinite resolution. Why is no time-limit set for this truce so that the molested and ill-treated party may consider that it has to suffer only a week, ten days, or two weeks, and so that it may have a certain hope that when a deadlock is reached it may resume its former position in this case.

I do not think we can entertain any hope that such a resolution will be accepted by the Arabs, a resolution which gives them orders and treats them as aggressors. The Arabs believe that they are not aggressors, but they are defending their rights and they are attacking a certain aggression or invasion made against their territory. In the present situation, I can entertain no hope that there will be any result. If there were no result in response to this order, what next? What are we going to do?

We have to think this matter over and to see whether we are empowered to use force and coercion in this case without defining the international status of Palestine. Otherwise, we shall be working in the dark and adopting a wrong course of action. This is not the way to establish or restore the confidence of the world, especially of the small nations, in the justice of the attitude of the Security Council and in its desire carefully to keep within the provisions of the Charter. The Security Council says that this is a violation of the Charter. I do not know how this can be a violation of the Charter, nor do I wish now to repeat all the other incidents occurring in the world today in which violation of the Charter is evident.

The PRESIDENT (translated from Russian): The next meeting of the Security Council will be held at 3.30 p.m.

The meeting rose at 1.20 p.m.

THREE HUNDRED AND IHIRTY-EIGHTH MENTING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 15 July 1948, at 3.30 p.m.

President: Mr. D. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

où l'accord ne serait pas réalisé avec l'assistance du Médiateur, de savoir qui est responsable et qui a émis des prétentions excessives et inadmissibles. L'autre partie aurait pu ainsi trouver un autre moyen de protéger ses droits.

Si cette résolution reste sous sa forme actuelle, elle aura un caractère bien vague. Pourquoi ne pas prévoir pour la trêve une limite de durée, afin que la partie lésée et injustement traitée puisse se dire qu'elle ne devra supporter cette situation que pendant une semaine, pendant dix ou même quinze jours, et qu'elle puisse conserver quelque espoir de reprendre la position qu'elle occupait auparavant, au cas où l'on aboutirait à une impasse.

Je ne pense pas qu'il faille s'attendre à ce que les Arabes acceptent une telle résolution, qui leur donne des ordres et les traite en agresseurs. Les Arabes ne se considèrent pas comme des agresseurs; ils défendent leurs droits, ils se protègent contre une certaine agression, contre une invasion de leur territoire. Dans ces circonstances, je n'ai aucun espoir que cette résolution porte des fruits. Qu'adviendra-t-il si l'ordre n'est pas exécuté? Que ferons-nous?

Il faut réfléchir et voir si nous sommes autorisés en l'occurrence à recourir à la force et aux mesures de coercition sans avoir déterminé le statut international de la Palestine, sinon nous nous lancerons dans l'inconnu et nous suivrons une mauvaise méthode: Ce n'est pas ainsi que nous persuaderons le monde, et les petites nations en particulier, qu'ils peuvent faire confiance au Conseil de sécurité pour qu'il adopte une attitude équitable et garde la volonté d'observer strictement les dispositions de la Charte, ou que nous rétablirons cette confiance s'ils l'ont perdue. Le Conseil de sécurité estime qu'il y a violation de la Charte. Je ne vois pas en quoi, et je ne vais pas rappeler ici tous les autres cas de violation de la Charte qui se produisent actuellement dans le monde.

Le Président (traduit du russe): La prochaine séance du Conseil de sécurité aura lieu cet après-midi à 15 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 20.

TROIS-CENT-TRENTE-HUITIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 15 juillet 1948, à 15 h. 30.

Président: M. D. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.